

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE ST-PAMPHILE  
MRC DE L'ISLET

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2025

À une assemblée ordinaire du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 2 juin 2025 à 19 heures 30, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers: Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Sébastien Thibault, Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

2025-137

**1. MOT DE BIENVENUE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux citoyens présents et en visionnement sur le canal communautaire.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

2025-138

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Karine Godbout  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 mai 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière présente à l'assemblée en cours.

2025-139

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 13 mai 2025 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale greffière-trésorière.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen mentionne à la municipalité que les trous faits sur la 204 lors du chemisage en 2022 se sont affaissés, et occasionnent beaucoup de bruits. Il est mentionné qu'il serait apprécié que ces trous soient égalisés avec la route.



N° de résolution  
ou annotation

**2025-140**

**2025-141**

## **6. ADMINISTRATION ET RÈGLEMENTS**

### **6.1. FAITS SAILLANTS – RAPPORT FINANCIER 2024**

Il est pris note de la présentation des faits saillants du rapport financier 2024 par la directrice générale.

### **6.2. ÉTABLISSEMENT DU BUREAU DU SCRUTIN MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le bureau du scrutin municipal 2025 soit établi à la salle municipale de l'hôtel de Ville, sise au 3, route Elgin Sud, Saint-Pamphile.

### **6.3. ORDONNANCE DE VENTE POUR DÉFAUT DE NON-PAIEMENT DE TAXES**

M. le maire mentionne que la majorité des dossiers ont été réglés, et qu'il ne sera pas nécessaire de procéder à la vente pour défaut de non-paiement de taxes.

### **6.4. AUTORISATION À SOUMISSIONNER – VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Considérant qu'il n'y a pas d'ordonnance de vente pour non-paiement de taxes, le point est annulé.

### **6.5. DÉSIGNATION D'IMMEUBLES AU REGISTRE FONCIER DU QUÉBEC – DROIT DE PRÉEMPTION**

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Pamphile, lors de sa séance régulière du 5 mai 2025, a adopté le *Règlement #2025-003 relatif à l'exercice du droit de préemption sur le territoire de la Ville de Saint-Pamphile*, qui détermine le territoire visé par le droit de préemption ainsi que les fins municipales auxquelles les immeubles peuvent être acquis;

ATTENDU QUE l'exercice du droit de préemption permet à la Ville d'acquérir, en priorité, certains immeubles se trouvant sur son territoire et qui ont été préalablement identifiés;

ATTENDU QUE l'objet de la présente résolution est d'identifier les immeubles que la Ville désire assujettir à l'exercice de son droit de préemption, les fins municipales auxquelles ceux-ci peuvent être acquis et la durée de l'avis de préemption;

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Le conseiller Gaétan Anctil

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'assujettir les lots suivants à l'exercice du droit de préemption de la Ville et de fixer la durée de validité du droit de préemption à 10 ans à compter de sa publication au Registre foncier, soit la durée maximale prévue par l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Le lot **SIX MILLION CINQ CENT TRENTE MILLE CENT VINT-SIX (6 530 126)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Aménager un espace de parc et terrain de jeux, développer le réseau de sentiers récréatifs, conserver un espace naturel et environnement, favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;
- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE HUIT CENT HUIT (5 867 808)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Aménager un espace de parc et terrain de jeux, développer le réseau de sentiers récréatifs, conserver un espace naturel et environnement, favoriser la création ou aménager des



N° de résolution  
ou annotation

logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;

- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CENT SOIXANTE-DIX (5 867 170)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Développer le réseau de sentiers récréatifs, conserver un espace naturel et environnement, favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;
- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-TROIS (5 867 983)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Développer le réseau de sentiers récréatifs, conserver un espace naturel et environnement, favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;
- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENT CINQUANTE-DEUX (5 867 952)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Développer le réseau de sentiers récréatifs, conserver un espace naturel et environnement, favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;
- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SIX MILLE NEUF CENT CINQUANTE-CINQ (5 866 955)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;
- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT CINQUANTE-SIX (5 867 556)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;
- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE NEUF CENT VINGT (5 867 920)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Aménager un espace de parc et terrain de jeux, favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;
- Le lot **CINQ MILLION HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE (5 867 594)** du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Islet, aux fins municipales suivantes : Aménager un espace de parc et terrain de jeux, développer le réseau de sentiers récréatifs, conserver un espace naturel et environnement, favoriser la création ou aménager des logements, aménager une voie publique ou un réseau cyclable, créer une réserve foncière;

#### **6.6. RÉSULTATS 2024 DU FONDS ET LE VERSEMENT D'UNE RISTOURNE – FONDS D'ASSURANCES DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

Monsieur le maire fait par à la population que la municipalité recevra une ristourne de 1 347.30\$ en Fidélité et 2 452.33\$ en Performance, pour un total de 3 799.63\$, de la part de l'assureur.

#### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **7.1. AUTORISATION – CONGRÈS ACSIQ 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

2025-142



N° de résolution  
ou annotation

2025-143

QUE la municipalité autorise le directeur incendie et sa conjointe à participer au congrès de l'ACSIQ 2025 qui aura lieu du 14 au 17 juin prochain, à Trois-Rivières,

QUE les frais d'inscription au congrès, les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient autorisés.

## **8. TRANSPORTS**

### **8.1. DISPOSITION DE BIENS – DODGE DAKOTA 2008**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise la directrice générale à procéder à la disposition du Dodge Dakota 2008;

QU'un montant minimum de 1 500\$ soit demandé.

### **8.2. RÉPONSE MTQ – DEMANDE DE RÉÉVALUATION DE L'ANALYSE EN LIEN AVEC LE DOUBLEMENT DES PANNEAUX DE SIGNALISATION DES LIMITES DE VITESSE AUX ENTRÉES DE LA ZONE DE 50 KM/H**

M. le maire fait part à la population de la réponse du MTQ suite à la demande de la municipalité de réévaluer l'analyse en lien avec le doublement des panneaux de signalisation des limites de vitesse aux entrées de la zone de 50 km/h.

### **8.3. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE**

M. le maire annonce à la population que la municipalité recevra un montant de 240 019\$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien pour l'année financière 2025.

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

### **9.1. DÉCLARATION DE PRÉLÈVEMENTS D'EAU POTABLE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la déclaration de prélèvements d'eau potable 2024 soit par la présente accepté;

QUE ledit document soit déposé sur le site Web de la municipalité.

## **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

### **10.1. RÉSOLUTION ENTÉRINANT ET CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX VISÉS PAR LA REDDITION DE COMPTES FINALE – PRIMADA**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile confirme et entérine l'investissement d'un montant de 72 189.06\$ dans le cadre du projet PRIMADA;

QUE le conseil municipal confirme et entérine la reddition de compte finale.

### **10.2. BUDGET RÉVISÉ 2025 – ORH KAMOURASKA-L'ISLET**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité de Saint-Pamphile accepte la révision du budget 2025 pour l'immeuble 1868 étant l'OMH de St-Pamphile.

2025-144

2025-145

2025-146



N° de résolution  
ou annotation

## **11. LOISIRS ET CULTURE**

### **11.1. ENTENTE DE COLLABORATION INTERMUNICIPALE DE RESSOURCES HUMAINES AU DÉPARTEMENT DES LOISIRS – PISCINE MUNICIPALE**

ATTENDU QUE les deux **PARTIES** estiment que d'offrir le service de la piscine municipale en saison estivale à leur collectivité respective est primordial;

ATTENDU QUE les deux **PARTIES** sont confrontées à des enjeux importants de rareté de la main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE les exigences de la Société de sauvetage du Québec ont été revues de manière plus restrictive dans les dernières années, contraignant l'embauche de ressources humaines par les municipalités;

ATTENDU QUE, si une municipalité est confrontée au fait d'annuler les services pour la prochaine saison par manque de main d'œuvre, l'autre municipalité subira une hausse considérable de ses inscriptions et se verra également dans l'impossibilité d'offrir le service aux deux communautés;

ATTENDU QUE les deux **PARTIES** souhaitent offrir le service à sa population respective;

ATTENDU QUE les deux **PARTIES** jugent que l'importance des défis auxquels elles sont confrontées commande qu'elles se concertent davantage et travaillent plus étroitement ensemble.

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Ancitil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'Entente de collaboration intermunicipale de ressources humaines au département des loisirs – Piscine municipale soit acceptée et adoptée.

### **11.2. DEMANDE D'AGRANDISSEMENT DE L'ESPACE DANS LE CABANON ÉLECTRIQUE SITUÉ AU 240, RUE ST-PIERRE – FESTIVAL DU BÛCHEUX**

ATTENDU QUE le Festival du Bûcheux a comme projet d'enfourer les fils électriques du terrain des festivités afin d'en faire des installations permanentes qui pourront être utilisées toute l'année;

ATTENDU QUE les branchements électriques sont présentement installés dans la « cabane électrique » située dans l'emprise de la rue St-Pierre, près des terrains de soccer;

ATTENDU QU'une partie de cette cabane sert d'entreposage du matériel sportif du service des loisirs de la municipalité de Saint-Pamphile,

ATTENDU QUE le projet du Festival du Bûcheux fait en sorte que de l'espace supplémentaire sera nécessaire pour ajouter du matériel électrique;

ATTENDU QUE le Festival du Bûcheux souhaite réaliser ce projet dans les prochaines semaines, et avant la prochaine édition qui aura lieu à la fin août 2025;

ATTENDU QUE le délai est très limité pour le Festival du Bûcheux pour construire une annexe à la cabane existante afin d'installer le matériel électrique supplémentaire;

2025-148



N° de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE la municipalité n'a pas besoin de la partie d'entreposage du matériel sportif, considérant que la saison de soccer sera déplacée sur le terrain de l'école primaire dû aux travaux du Festival du Bûcheux;

EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bourgault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte que le Festival du Bûcheux utilise son espace d'entreposage pour ajouter du matériel électrique dans la réalisation de leur projet;

QUE la municipalité accepte l'engagement du Festival du Bûcheux de Saint-Pamphile de reconstruire, au frais du Festival, une annexe permettant l'entreposage du matériel sportif du service des loisirs;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile exige que l'agrandissement soit de la même dimension que le présent local d'entreposage du matériel sportif;

QUE la municipalité devra être consultée avant de procéder aux travaux afin de valider que le projet respecte les engagements;

QUE la municipalité sera exempte de responsabilité dans la construction de l'annexe, celle-ci incombant totalement au Festival du Bûcheux.

QUE la municipalité exige que les travaux soient terminés avant le 15 mai 2026.

**11.3. CONFIRMATION D'EMPLOI – PISCINE MUNICIPALE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les employés de la piscine municipale soient engagés contractuellement pour l'été 2025. Les employés seront soumis à la politique salariale pour les employés saisonniers.

**Piscine municipale**

Noémie Leblanc, Coordonnatrice

Annie-Klara Leblanc, Aide-Coordonnatrice

Noémie Litalien, Sauveteur-moniteur

Malory Pelletier, Assistant-surveillant-sauveteur-moniteur

Alyson Bois, Assistant-surveillant-sauveteur-moniteur

Léonie Deschênes, Assistant-surveillant-sauveteur-moniteur

Audrey-Ann Huard, Assistant-surveillant-sauveteur

Thaly Thibault, Assistant-surveillant-sauveteur

Méridith Bélanger, Assistant-surveillant-sauveteur

Ludovic Bilodeau-Gaudreau, Assistant-surveillant-sauveteur

**12. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET**

**12.1. RAPPORT SUR LES PERMIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Ancil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

2025-149

2025-150



N° de résolution  
ou annotation

Michel Lebel	205, rue des Érables
Gilbert Sissac	2970, route Elgin Nord
Claudette Prévost	1540, rang Double
Carl Pouliot	258-260, rue Principale
Réjean Miville	475, route Elgin Sud
Monique Bourgault	33, rue Guimond Ouest
Daniel Bélanger	69, rue St-Pierre
Alexandre Bourgault	107, rue Bellevue
Martin Bélanger	1320, rang Double
Manon Morin	2710, route Elgin Nord
Daniel Jalbert	1920, rang Double
Sylvain Bélanger	13, rue du Moulin
Carmen Bélanger	117, rue Principale
Virginie Pelletier	38, rue Aqueduc
Marc-André Vaillancourt	37, rue Desjardins
Marc-Christian Vaillancourt	311, rang Simple
Charlène Pelletier-Cossette	74, rue St-Pierre
Annie Blanchet	177, rue du Foyer Nord
Denis Morneau	573, rue Principale
Gino Pelletier	201, petit rang du Nord
La Moutonnerie S.E.N.C.	688, route Elgin Nord
Gino Chabot	180, rue des Cèdres
Michel Boucher	9, rue Leblanc
Roger Caron	97, rue du Parc

### **13. FINANCES**

#### **13.1. DÉPENSES SUR VISA – AVRIL 2025**

2025-151

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les achats sur la carte de crédit pour le mois d'avril 2025 au montant de 630.49\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

#### **13.2. COMPTES À PAYER**

2025-152

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Gaétan Anctil  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les comptes apparaissant au journal des achats du mois de mai 2025 au montant de 377 394.39\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, Directrice générale greffière-trésorière

### **14. CORRESPONDANCES**

#### **14.1. DEMANDE DE COMMANDITE – TOURNOI DE GOLF DES CAMIONNEURS**

M. le maire fait part à la population de la demande de commandite pour le Tournoi des camionneurs.

#### **14.2. INVITATION – TOURNOI DE GOLF DES CAMIONNEURS**

2025-153

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Marlène Bougault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



N° de résolution  
ou annotation

2025-154

2025-155

2025-156

QUE la municipalité participe au 48<sup>e</sup> tournoi de golf des camionneurs qui aura lieu le samedi 12 juillet au Club de golf de Saint-Pamphile au coût de 551\$ pour un foursome et deux voiturettes.

**14.3. CONVOCATION À LA 48<sup>E</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE – TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES**

M. le maire fait part à la population de l'invitation à la 48<sup>e</sup> AGA de Tourisme Chaudière-Appalaches.

**14.4. INVITATION À L'INAUGURATION DE L'ESPACE GOLF - ESLR**

M. le maire fait part à la population de l'invitation à l'inauguration de l'Espace golf de l'École secondaire La Rencontre. Certains membres du conseil seront présents à l'événement.

**14.5. DEMANDE DE COMMANDITE – LES FORESTIERS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Richard Côté  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité accepte d'effectuer le prêt de la surface de dek hockey le vendredi 22 août de 19 h à 22 h à l'organisation Les Forestiers pour l'organisation de matchs de dek hockey dans le cadre du Festival du Bûcheux de St-Pamphile.

Le conseiller Sébastien Thibault se retire de la décision.

**14.6. DEMANDE DE DON – L'ABRI DES APPALACHES**

M. le maire fait part à la population de la demande de participation financière de l'Abri des Appalaches.

**14.7. INVITATION – AGA COMITÉ DE RÉSIDENTS DU CHSLD DE STE-PERPÉTUE**

M. le maire fait la lecture de l'invitation à l'AGA du Comité de résidents de Ste-Perpétue.

**14.8. DEMANDE D'AUTORISATION – DÉFILÉ 2025 FESTIVAL DU BÛCHEUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Sébastien Thibault  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité autorise le Festival du Bûcheux à tenir sa 43<sup>e</sup> parade sur le rang des Gagnon et sur la route Elgin Sud le samedi 23 août 2025.

**15. TOUR DE TABLE DES ÉLUS**

Chacun des conseillers donne de l'information à la population à propos de leurs dossiers.

**16. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Couette  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la présente assemblée soit close. Il est 20 :37.

  
Mario Leblanc, maire

  
Alexandra Dupont, Directrice générale